

**DEPARTEMENT DU NORD**  
**Commune de SEBOURG**

**DELIBERATION N° 03.04/2023**

-----

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE AVRIL, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.03.2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE - Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Isabelle HUBLART - Freddy SZYMCZAK.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier Lenne

*Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

**OBJET : Vote des taux locaux d'imposition**

Après passage en commission des finances, et débats, et vote à l'unanimité, les taux d'imposition 2023 restent fixés tels que suivent :

TFB : taxe foncière bâtie : 39.49

TFNB : taxe foncière non bâtie : 50.70

TH : taxe habitation : 19.60

Pour un produit fiscal attendu de 715 958 euros

Avec l'effet du coefficient correcteur s'élevant à 212 193 euros

Soit 928 151 euros

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 06.04.2023  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
06.04.2023 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20230404-230406\_D1015SY-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER